En téléchargeant ce document, vous souscrivez aux conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché. Les fichiers disponibles au Fonds Gregory-Piché ont été numérisés à partir de documents imprimés et de microfiches dont la qualité d'impression et l'état de conservation sont très variables. Les fichiers sont fournis à l'état brut et aucune garantie quant à la validité ou la complétude des informations qu'ils contiennent n'est offerte.

En diffusant gratuitement ces documents, dont la grande majorité sont quasi introuvables dans une forme autre que le format numérique suggéré ici, le Fonds Gregory-Piché souhaite rendre service à la communauté des scientifiques intéressés aux questions démographiques des pays de la Francophonie, principalement des pays africains et ce, en évitant, autant que possible, de porter préjudice aux droits patrimoniaux des auteurs. Nous recommandons fortement aux usagers de citer adéquatement les ouvrages diffusés via le fonds documentaire numérique Gregory-Piché, en rendant crédit, en tout premier lieu, aux auteurs des documents.

Pour référencer ce document, veuillez simplement utiliser la notice bibliographique standard du document original. Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent que ceux-ci et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'ODSEF. La liste des pays, ainsi que les intitulés retenus pour chacun d'eux, n'implique l'expression d'aucune opinion de la part de l'ODSEF quant au statut de ces pays et territoires ni quant à leurs frontières.

Ce fichier a été produit par l'équipe des projets numériques de la Bibliothèque de l'Université Laval. Le contenu des documents, l'organisation du mode de diffusion et les conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché peuvent être modifiés sans préavis.

Pour toute question relative au contenu ou à l'utilisation du Fonds Gregory-Piché, veuillez adresser vos commentaires à cette adresse : odsef@fss.ulaval.ca

ODSEF Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone

www.odsef.fss.ulaval.ca

Université de Montréal

DOSSIER TECHNIQUE N° 6

CONCESSION ET MENAGE EN HAUTE-VOLTA : 1960-1975

Linda DEMERS UPV/79/P01

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Direction de la Recherche Démographique

- OUAGADOUGOU -

Octobre 1981

TABLE DES MATIERES

	Page
1. - AVANT PROPOS	1
2. - DONNEES GLOBALES	3
3. - LES CONCESSIONS	4
3.1. - Taille des concessions	4
3.2. - Sexe et âge des chefs de concession	5
3.3. - Etat matrimonial des chefs de concession	7
3.3.1. - Sexe masculin	8
3.3.2. - Sexe féminin	9
4. - LES MENAGES	10
4.1. - Taille des ménages	10
4.2. - Sexe et âge des chefs de ménage	10
4.3. - Etat matfimonial des chefs de ménage	13
5. - LES CONCESSIONS, LES MENAGES ET LA NUPTIALITE	14
6. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON L'ETHNIE ET LA RELIGION	16
6.1. - La strate géo-ethnique	16
6.2. - L'ethnie	18
6.3. - La religion	24
7. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON LE DEPARTEMENT	27
8. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON LE MILIEU : L'URBANISATION	32
9. - CONCLUSION	38
APPENDICE 1. - REGROUPEMENT DES ETHNIES	42
LISTE DES TABLEAUX	43
LISTE DES CARTES	46

1. - AVANT PROPOS

Ce dossier est consacré à l'analyse des ménages et des concessions en Haute-Volta. L'étude de l'organisation familiale et sociale est une étape primordiale pour la compréhension du fonctionnement d'une population, malheureusement cette étude est ici considérablement limitée du fait de la difficulté d'obtenir des informations. Il existe sûrement un nombre appréciable de monographies ethnologiques sur ce sujet, mais leur étude ne peut faire partie, pour diverses raisons, de l'actuel dossier.

Nous nous limitons ici aux analyses des résultats fournis par l'enquête de 1960-61 et par le recensement. Ces deux sources permettent une étude sur une période étendue (1960-1975) et offrent l'avantage de fournir des données nationales, ethniques et départementales généralement comparables entre elles.

Il existe une difficulté de définition des unités familiales et sociales lors d'une enquête nationale ou d'un recensement général, étant donné que la structure et la composition de ces unités varient selon les coutumes et l'habitat auxquels elles sont liées. En Haute-Volta, on dénombre une soixantaine d'ethnies. Les définitions adoptées doivent dès lors être assez générales afin de pouvoir s'appliquer à tous les cas. Aussi, il ne faudra pas chercher dans les données ci-dessous une analyse très fine de la réalité sociale appréhendée, mais plutôt quelques indications sur son contour.

Pour les besoins de l'enquête de 1960-61, la concession est définie comme l'ensemble des personnes qui habitent ensemble et prennent leurs repas ensemble. Le ménage désigne la cellule élémentaire fondée sur le mariage. Une telle cellule est normalement composée d'un homme, de son épouse ou de ses épouses, et des enfants non mariés vivant avec eux. Il peut s'y joindre d'autres personnes isolées : des enfants adoptifs, ascendants ou collatéraux, etc. Un veuf ou une veuve, un divorcé ou une divorcée avec des enfants non mariés constituent également des cellules familiales élémentaires.

Pour le recensement de 1975, la concession est définie comme l'ensemble des habitations délimité par une clôture continue qui peut abriter les personnes d'une même famille ou de plusieurs familles. Une famille peut être constituée par un ménage ou plusieurs ménages. Les ménages complets sont en principe constitués par un homme marié à une ou plusieurs épouses, les enfants célibataires nés de leur union

et, s'il y a lieu, d'autres enfants célibataires d'unions précédentes, des ascendants, descendants, collatéraux et autres.

Dans les deux enquêtes, les définitions sont vagues mais fort semblables, on peut donc penser que les résultats de 1960-61 et de 1975 sont comparables.

L'enquête de 1960-61 fournit beaucoup plus d'informations sur les concessions et les ménages que ne le fait le recensement de 1975, notamment sur les caractéristiques matrimoniales des chefs et sur la structure de la concession et du ménage. Etant donné la stabilité de la nuptialité observée durant la période 1960-61 - 1975 et le peu de modifications au sein de l'organisation familiale au cours de la période, on peut considérer que les résultats de 1960-61 donnent une image assez représentative de la situation en 1975.

2. - DONNEES GLOBALES

On a dénombré au recensement de 1975, 500 087 concessions contre 459 579 en 1960-61, les villes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou n'étant pas incluses dans ce dernier chiffre. En 1975, ces deux centres comptent 32 029 concessions, soit 6,4 % du total. Si on retranche ce chiffre des données du recensement, on obtient 468 058 concessions, soit une faible augmentation sur 15 ans de 6,8 % (soit 0,4 % par an). L'accroissement des concessions étant plus faible que celui de la population, il en résulte des tailles moyennes de concessions plus élevées en 1975 qu'en 1960-61 : 11,3 contre 9,4 personnes par concession.

Le nombre total des ménages recensé en 1975 est de 993 221. La comparaison avec les données de 1960 impose les mêmes remarques que pour les concessions en ce qui concerne Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En soustrayant ces deux centres des données de 1975, le nombre des ménages est passé de 825 627 en 1960-61 à 942 488, soit une augmentation en 15 ans de 14 % (0,9 % annuellement). On observe donc également une taille moyenne des ménages légèrement plus élevée en 1975 qu'en 1960-61 : 5,2 personnes par ménage en 1960-61 contre 5,7 en 1975.

Dans la suite du dossier, les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso sont toujours exclues des données de 1960-61 et incluses dans celles de 1975, ce qui peut expliquer, en partie, certaines variations. Nous croyons toutefois que ceci est négligeable et ne nuit pas de façon significative à la comparabilité des données étant donnée la faible importance des populations ouagalaise et bobolaise.

3. - LES CONCESSIONS

3.1. - Taille des concessions

La comparaison entre 1960 et 1975 de la répartition des concessions selon la taille est difficile du fait de variations dans les catégories. Le tableau 1 permet toutefois certaines comparaisons.

Tableau 1. - Répartition des concessions selon la taille, Haute-Volta 1960-61, 1975.

1960-61		1975	
Taille	Répartition	Taille	Répartition
1-5	33,8	1	2,5
		2-4	19,2
		5-9	37,6
6-10	38,2	10-19	28,0
11-20	21,2	20-29	7,3
21-30	4,3	30-39	2,6
31-40	1,4	40 et plus	2,8
41 et plus	1,1		
Total	100,0	Total	100,0
Taille moyenne	9,4		11,3

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 192 ; Recensement de 1975, volume 1, p. 83.

En 1960-61, 72 % des concessions comptent 10 personnes ou moins ; en 1975, les concessions de moins de 10 personnes ne comptent que pour 59,3 % de l'ensemble des concessions. Il est difficile de voir où s'est opéré le plus grand changement, mais il semble que ce soit au niveau des concessions de 5 personnes et moins.

La taille des concessions est fonction du nombre moyen de ménages dans la concession. Le tableau 2 indique que la majorité des concessions ne regroupe qu'un seul ménage. Ce tableau suggère également un très léger changement au cours de la période dans la composition en ménages des concessions : on observe, en effet, une très légère augmentation du nombre moyen de ménages par concession qui passe de 1,8 en 1960 à 2,0 en 1975. Ce changement se traduit surtout par une plus grande importance des concessions de plus de deux ménagés, et plus spécialement de 5 ménages et plus.

Tableau 2. - Répartition des concessions selon le nombre de ménages Haute-Volta, 1960-61, 1975

Nombre de ménages	1960-61	1975
1	61,5	57,7
2	22,3	19,7
3	7,6	9,6
4	3,9	5,0
5 et +	4,7	8,0
Total	100,0	100,0
Nombre moyen de ménages	1,8	2,0

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 200 ; Recensement de 1975, volume 1, p. 85.

3.2. - Sexe et âge des chefs de concession

La très grande majorité des chefs de concession sont des hommes (96,2 % en 1975 et 99,4 % en 1960-61). Il faut cependant noter que la proportion des femmes chefs de concession marque en 1975 une sensible augmentation par rapport à 1960-61 : elle passe de 0,6 à 3,8 %.

Le tableau 3 indique qu'environ 50 % des chefs de concession ont moins de 50 ans. On observe un certain vieillissement des chefs de concession, du moins chez les chefs de sexe masculin : l'âge moyen des chefs de concession de sexe masculin passe de 49 à 52 ans.

Tableau 3. - Répartition des chefs de concession selon l'âge et âge moyen, sexe masculin, Haute-Volta, 1960-61, 1975

Année	Age								Age moyen
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total	
1960-61	0,4*	6,8	21,1	27,1	21,3	15,2	8,1	100,0	49 ans
1975	0,4	7,4	19,0	23,0	21,7	28,5**		100,0	52 ans

* 14-19 ans
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 196, Recensement de 1975, Volume 1, annexe.

Le tableau 4 montre que plus de 30 % des hommes de 15 ans et plus sont chefs de concession. Les chances d'être chef de concession augmentent avec l'âge. L'accroissement des concessions plus faible que celui de la population, et l'importance grandissante des femmes chefs de concession expliquent probablement qu'à tous âges, on observe en 1975 plus faible proportion d'hommes chefs de concession qu'en 1960-61.

Tableau 4. - Proportion de chefs de concession pour 100 hommes de chaque groupe d'âge, Haute-Volta, 1960-61, 1975.

Année	Age							
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
1960-61	0,9*	9,9	37,3	63,9	79,1	86,3	88,4	37,5
1975	1,7	9,7	31,2	51,0	64,1	75,7**		31,7

* 14-19 ans
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 197, Recensement de 1975, annexe.

En 1975, les âges moyens d'accès au titre de chef de concession et de ménage ont été calculés plutôt que les âges moyens des chefs, parce que plus pertinents et non biaisés par la structure par âge[1].

[1] La méthode de Hajnal, généralement utilisée pour calculer l'âge moyen au mariage a ici été utilisée pour le calcul des âges moyens d'accès au titre de chef.

Pour 1975, l'âge moyen d'accès pour le sexe masculin au titre de chef de concession est de 40 ans, soit en moyenne 13 ans après le mariage.

D'après les résultats de 1960-61, la taille des concessions dont le chef est une femme est en moyenne faible (3,6 personnes). La taille moyenne des concessions augmente avec l'âge du chef, comme l'indique le tableau 5. Ceci est dû d'une part au fait des possibilités croissantes avec l'âge d'acquérir d'autres épouses et d'autre part, à la fécondité cumulée des épouses.

Tableau 5. - Taille moyenne des concessions selon l'âge du chef, Haute-Volta, 1960-61, 1975

Année	Age						
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +
1960-61	5,4*	5,6	7,1	8,9	10,6	11,8	12,3
1975	6,7	6,7	9,0	10,9	12,2	13,7**	

* 14-19 ans
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61 tome 1, p. 197 ; Recensement de 1975 , Volume 1, p. 84

L'augmentation de la taille moyenne des concessions observée au niveau global se retrouve à tous les âges de chef.

3.3. - Etat matrimonial des chefs de concession

Seule l'enquête de 1960-61 fournit des données actuellement disponibles relatives à l'état matrimonial des chefs de concession. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous considérons que ces résultats donnent une image assez représentative de la situation en 1975.

3.3.1. - Sexe masculin

Les deux tableaux suivants permettent d'analyser d'une part, la répartition pour un âge donné, des chefs de concession selon l'état matrimonial (tableau 6) et, d'autre part, la proportion de chefs de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, pour un âge donné (tableau 7).

Tableau 6. - Répartition des chefs de concession selon l'âge et l'état matrimonial, Haute-Volta, 1960-61.

Etat matrimonial	Age							
	14-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
Célibataires	75,2	16,6	2,0	1,1	0,3	0,4	0,3	2,3
Mariés								
Monogames	22,4	65,2	64,1	53,6	48,3	47,4	45,5	53,7
Polygames	2,4	14,7	30,9	40,4	44,9	44,2	44,1	38,4
Veufs	-	1,9	1,7	3,9	5,2	7,1	9,1	4,5
Divorcés	-	1,6	1,3	1,0	1,3	0,9	1,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 197.

Les célibataires chefs de concession constituent une très faible part de l'ensemble des chefs de concession (2,3 %). Les célibataires ne représentent une fraction importante des chefs de concession que chez les moins de 30 ans. Il s'agit souvent d'un fils devenu chef de concession à la suite du décès de son père. Il faut également mentionner que le mariage est assez tardif chez les hommes (l'âge moyen au mariage en 1960-61 est de 26 ans). Après 30 ans, les chefs célibataires sont peu nombreux, ce qui s'explique en partie par la généralisation du mariage.

Les mariés représentent 92,1 % des chefs de concession. Le tableau 6 indique qu'une plus grande partie des chefs de concession est monogame : au total 54 % sont monogames et 38 % sont polygames. Par contre, le tableau 7 fait apparaître qu'un polygame a de plus grande chance qu'un monogame d'être chef de concession. Le lien entre la polygamie, le prestige et le titre de chef de concession pourrait expliquer, en partie, ces plus grandes chances.

Tableau 7. - Proportion de chef de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, par âge, Haute-Volta, 1960-61.

Etat matrimonial	Age							Total
	14-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	
Célibataire	0,8	3,1	5,6	16,6	17,0	40,6*	33,1	2,6
Mariés								
Monogames	5,7*	16,5	40,0	63,0	77,1	85,9	89,4	48,4
Polygames	12,4*	26,6	52,0	72,8	87,0	92,8	98,3	72,1
Veufs	-	16,9	28,0	60,7	64,5	66,7	61,9	53,6
Divorcés	-	10,7	19,8	33,4	57,8	56,0	58,4	27,6
Total	0,9	9,9	37,3	63,9	79,1	86,3	88,4	37,5 ?

* Chiffres peu significatifs en raison de la faiblesse des effectifs.
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 198

En ce qui concerne les veufs et les divorcés le pourcentage global n'a guère de signification, du fait que la grande majorité des personnes de cette catégorie est âgée et à cause des petits nombres.

3.3.2. - Sexe féminin

La très grande majorité des femmes chefs de concession (82 %) sont veuves, et elles ont en moyenne plus de 50 ans ce qui explique la plus petite taille des concession dont elles sont chefs : l'époux est décédé et les enfants, souvent mariés, ont pu quitter la concession. Les effectifs sont toutefois trop faibles pour permettre une analyse détaillée.

4. - LES MENAGES

4.1. - Taille des ménages

La variation dans les catégories de taille des ménages dans l'enquête et le recensement, limite l'analyse à de grands groupes de tailles.

En 1960-61, 50,1 % des ménages ont moins de 5 personnes, cette proportion descend à 45,8 % en 1975. On a par ailleurs déjà remarqué la sensible augmentation de la taille moyenne des ménages qui passe de 5,2 à 5,7 personnes durant la période 1960-1975 (tableau 8).

Tableau 8. - Répartition des ménages selon la taille, Haute-Volta, 1960-61, 1975

1960-61		1975	
Taille	Répartition	Taille	Répartition
1-2	16,5	1	5,1
3-4	33,6	2-4	40,3
5-9	40,8	5-9	41,3
10-15	8,1	10-19	12,6
16 et plus	1,0	20 et plus	0,7
Total	100,0	Total	100,0
Taille moyenne	5,2		5,7

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 207 ; Recensement de 1975, volume 1, p. 86.

4.2. - Sexe et age des chefs de ménage

En 1960-61, 96,4 % des chefs de ménage sont de sexe masculin, contre 3,6 % de sexe féminin. En 1975, on compte un peu plus de femmes chef de ménage, soit 5,4 %.

Tableau 9. - Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le sexe, Haute-Volta, 1960-61, 1975.

Année et sexe	Age							
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
1960-61								
Masculin	1,2*	18,5	27,7	23,0	14,8	9,8	5,0	100,0
1975								
Masculin	1,2	16,5	25,6	21,6	16,7	18,4**		100,0
Féminin	1,5	8,3	13,7	19,5	21,9	35,1**		100,0
Total	1,2	16,1	24,9	21,5	17,0	19,3**		100,0

* 14-19
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 209 ; Recensement de 1975, annexe.

Le tableau 9 indique qu'en 1960-61, 47,4 % des chefs de ménage de sexe masculin ont moins de 40 ans, et qu'en 1975, ceux-ci ne représentent plus que 43,3 % de l'ensemble. Les chefs de ménage de sexe féminin sont plus âgés : 57 % ont 50 ans et plus. On assiste vraisemblablement à un recul de l'âge moyen des chefs de ménage : pour le sexe masculin, l'âge moyen passe de 43 à 45 ans durant la période 1960-1975 (tableau 10). Etant donné les faibles effectifs de femmes chefs de ménage, l'écart dans les âges moyens n'est peut-être pas révélateur d'une tendance.

L'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage pour le sexe masculin est de 27,8 ans, en 1975.

Tableau 10. - Age moyen des chefs de ménage selon le sexe, Haute-Volta, 1960-61 et 1975.

Sexe	1960-61	1975
Masculin	43	45
Féminin	44	53

Source : Recensement de 1975, volume 1, p. 88.

Le tableau 11 montre que plus de 60 % des hommes de plus de 15 ans sont chefs de ménage. Les chances d'être chef de ménage augmentent avec l'âge. Encore une fois, on observe un recul de l'âge moyen des chefs de ménage durant la période 1960-75.

Tableau 11. - Proportion de chefs de ménage pour 100 personnes de chaque sexe et groupe d'âge, Haute-Volta, 1960-61, 1975

Année et sexe	Age							
	15-19	20-29	30- 39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
1960-61								
Masculin	4,5*	47,0	85,6	94,9	96,5	96,0	94,7	65,3
Féminin	0,6	1,2	1,9	3,1	5,0	5,1	4,4	2,2
1975								
Masculin	3,7	40,4	80,5	91,3	94,4	93,7**		60,7
Féminin	0,3	0,9	2,1	4,5	7,8	11,8**		3,3

* 14-19 ans
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 210 ; Recensement de 1975, annexe.

En 1960-61, 2,2 % des femmes de 14 ans et plus sont chefs de ménage ; en 1975, chez les 15 ans et plus, cette fraction augmente légèrement et atteint 3,3 %.

La taille des ménages varie selon l'âge et le sexe des chefs comme l'indique le tableau 12.

Tableau 12. - Taille des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage, Haute-Volta, 1960-61 et 1975.

Année et sexe	Age des chefs						
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +
1960-61							
Masculin	3,0*	3,6	5,1	6,0	6,3	6,0	5,7
Féminin	2,1*	3,0	3,6	3,3	2,6	2,7	1,8
Total	3,0*	3,6	5,0	5,5	6,2	5,9	5,5
1975							
Total	3,4	4,0	5,5	6,7	6,7	5,8**	

** 14-19 ans
** 60 ans et plus
Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 210 ; Recensement de 1975, volume 1, p. 87

Jusqu'à 60 ans, la taille des ménages augmente avec l'âge du chef, comme l'indique le tableau 12. On observe également que l'augmentation de la taille du ménage, observée au niveau global de 1960 à 1975, se manifeste à tous les âges des chefs de ménage. En 1960-61, la taille moyenne des ménages dont le chef est de sexe féminin est de 3 personnes, contre 5,3 dans les cas où le chef est de sexe masculin.

4.3. - Etat matrimonial des chefs de ménage

Le tableau 13 indique la répartition des chefs de ménage selon le sexe et pour le sexe masculin, selon le nombre d'épouses. La majorité des chefs de ménage sont des hommes monogames. La fraction des polygames et des hommes sansépouse chefs de ménage augmente avec l'âge, suivant l'importance grandissante avec l'âge de la polygamie et du veuvage.

Tableau 13. - Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et l'âge, Haute-Volta, 1960-61.

Sexe et nombre d'épouses	Age							
	14-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et +	Total
Masculin								
Polygame	3,1	11,2	25,5	36,1	40,2	41,2	40,4	29,5
Monogame	71,0	79,2	67,8	55,2	49,1	46,9	45,9	61,0
Sans épouse	15,7	6,1	4,1	5,3	6,1	7,4	9,8	5,9
Féminin								
Sans époux	10,2	3,5	2,6	3,4	4,6	4,5	3,9	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 213

5. - LES CONCESSIONS, LES MENAGES ET LA NUPTIALITE

Les caractéristiques de l'unité familiale sont largement fonction de la nuptialité et du système de parenté. Les autres phénomènes démographiques, fécondité, mortalité et migration interviennent également, mais leurs effets sont moins bien saisis.

La taille moyenne des concessions est fonction à la fois du nombre de ménages et de la taille moyenne de ceux-ci. La taille moyenne des ménages varie selon l'intensité de la polygamie, de la fécondité des femmes, de la mortalité ainsi que l'âge au mariage. En effet, les ménages augmentent de taille du fait des naissances et de la conclusion d'unions polygames ; leur taille diminue avec les décès. La migration intervient également, de façon définitive ou temporaire. L'âge au mariage joue un double rôle : s'il est tardif, il entraîne une taille élevée pour la cellule d'origine - le fils restant longtemps au sein du ménage paternel ; s'il est précoce, il permet la création d'une nouvelle cellule ce qui entraîne une diminution de la taille de la cellule d'origine mais peut entraîner l'existence d'une taille importante pour la nouvelle cellule, étant donné son "espérance de vie" élevée.

Le nombre de ménages dans la concession peut être relié à la polygamie, où le décès d'un polygame donne naissance à autant de cellules que le nombre d'épouses. Il faut toutefois tenir compte du lévirat, ou, de façon plus générale, de la récupération des veuves dans une unité familiale.

Nous avons distingué deux concepts : l'âge moyen des chefs et l'âge moyen d'accès au titre de chef, le second présentant l'avantage de n'être pas biaisé par la structure par âge des chefs.

Il a été vu, que la grande majorité des chefs de concession et de ménage sont des individus ayant déjà été mariés. Les chefs célibataires sont en effet des cas plutôt rares. L'âge d'accès au titre de chef de ménage sera donc plus élevé que l'âge moyen au mariage. En effet, pour le sexe masculin, l'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage est de 27,8 ans et l'âge moyen au mariage est de 27,2 ans, soit 7 mois d'écart. On a également pu constater qu'il ne suffit pas d'être chef de ménage pour avoir accès à l'autorité de la concession : en 1975, au niveau national, on observe un écart d'âge de 12 ans entre l'âge moyen d'accès au titre de chef de ménages et celui d'accès au titre de chef de concession.

La taille des concessions et des ménages augmente avec l'âge ce qui traduit l'influence de la fécondité des épouses et la polygamie qui, toutes deux, ont des effets cumulatifs avec l'âge de l'époux : un homme âgé a, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'avoir plus d'enfants et plus d'épouses qu'un homme jeune.

Les ménages et concessions dont le chef est de sexe féminin ne peuvent enregistrer une augmentation de leur taille uniquement du fait de la fécondité, la polygamie ne jouant pas. Le fait que les femmes chef de ménage ou de concession sont surtout des veuves limite donc l'accroissement des tailles des ménages et des concessions.

L'augmentation de l'importance des femmes chefs de ménage et de concession peut être due, en partie, au léger accroissement de l'importance du veuvage et des divorcés observé durant la période 1960-1975. Ceci traduit peut-être l'amorce de modification dans les comportements relatifs à la récupération des veuves et des divorcées dans une unité familiale. Ceci reste une hypothèse à vérifier.

6. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON L'ETHNIE ET LA RELIGION

L'enquête de 1960-61 fournit quelques informations relatives aux unités familiales pour la strate géo-ethnique, l'ethnie et la religion.

6.1. - La strate géo-ethnique[1]

Le tableau 14 reproduit les informations disponibles selon les strates géo-ethniques.

Tableau 14. - Taille moyenne des concessions selon la strate géo-ethnique, 1960-61.

Strate	Personnes par concession	Ménage par concession
Nord	6,4	1,62
Yatenga	9,6	1,65
Mossi Central	8,1	1,44
Bissa	9,6	1,72
Gourmantché	14,1	2,84
Gourounsi	10,4	2,04
Ouest	10,1	2,21
Senoufo	15,9	3,05
Lobi	10,7	1,88
Total	9,4	1,78

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 193 et 201.

Ce tableau fait apparaître des variations importantes dans les tailles moyennes selon le nombre de personnes et de ménages par concession. Les écarts vont de 6,4 personnes par concession au Nord à 15,9 personnes dans la strate Sénoufo ; de 1,44 ménage par concession dans la strate Mossi Central à 3,05 dans la strate Sénoufo.

Ces données pondèrent à la fois l'organisation ethnique et le milieu géographique. Il est vrai qu'en Haute-Volta, les ethnies sont fortement concentrées dans des régions données.

---

[1] Voir carte 1

Carte 1. - Les Strates géo-ethniques en 1960-61

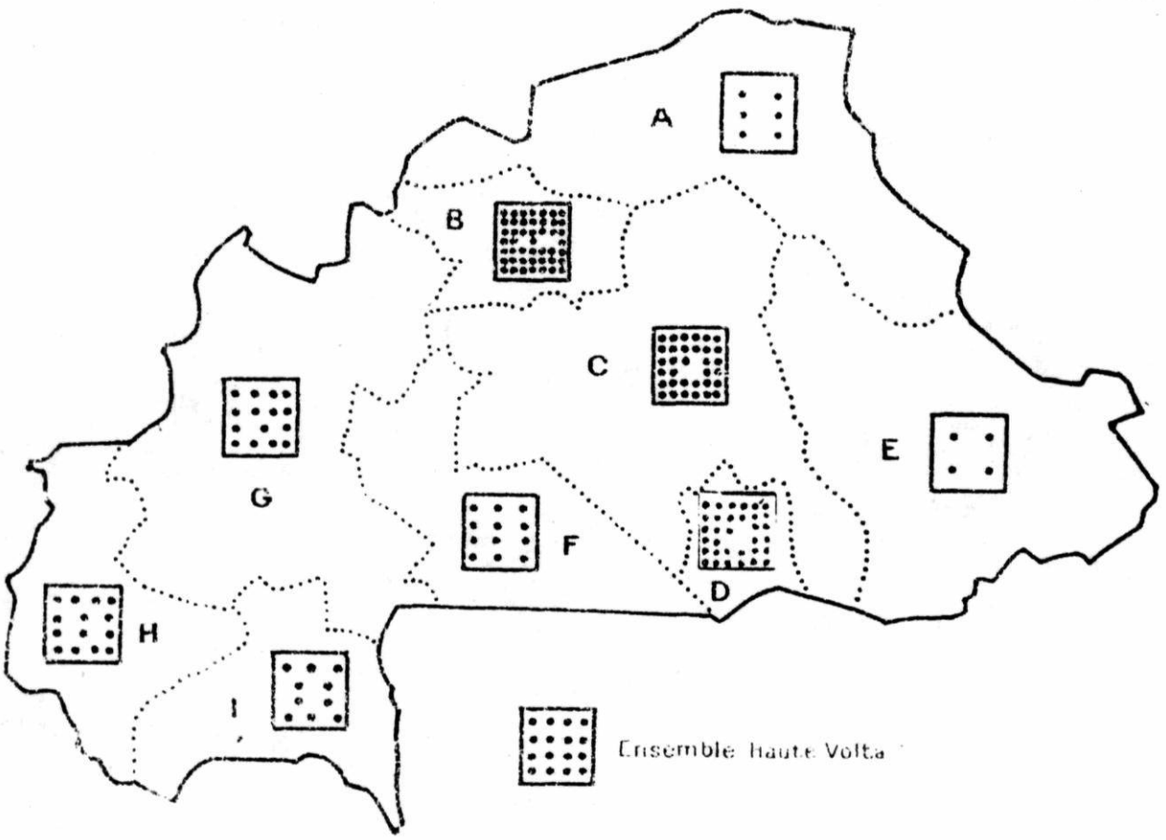

A. - Nord

B. - Yatenga

C. - Mossi Central

D. - Bissa

E. - Gourma

F. - Gourounsi

G. - Ouest

H. - Sénoufo

I. - Lobi

6.2. - L'ethnie[1]

La taille des concessions et des ménages varient considérablement avec le groupe ethnique, comme l'indique le tableau 15.

Les concessions et les ménages les plus restreints se remarquent chez les Peuls. Les concessions les plus nombreuses se retrouvent chez les Gourmantché et chez les Sénoufo. Ces deux groupes ont toutefois des tailles moyennes de ménages identiques à celles du niveau national ; ils doivent donc enregistrer un nombre élevé de ménages par concession. Ces données ne sont pas disponibles par ethnie, mais le tableau 14 indique effectivement que l'on trouve un nombre élevé de ménages par concession dans les strates où ces deux groupes sont majoritaires.

On observe une relation entre la taille des ménages et la polygamie : plus la polygamie est importante chez un groupe ethnique, plus élevée est la taille des ménages. La fécondité intervient également, le nombre d'enfants étant d'autant plus grand qu'il y a d'épouses.

On observe une variation considérable dans les âges moyens des chefs. Ainsi, chez les Gourounsi et les Lobi, l'âge moyen des chefs de ménage est de 39 ans alors qu'il est de 46 ans chez les Mossi. De même pour l'âge moyen des chefs de concession qui passe de 44 ans chez les Gourounsi à 53 ans ches les Gourmantché.

---

[1] Les groupes ethniques étudiées sont , en fait, un regroupement d'ethnies - Voir Appendice 1.

Tableau 15. - Indices sur les concessions et les ménages et sur la nuptialité selon le groupe ethnique, Haute-Volta, 1960-61

Groupe ethnique	Concession		Ménage			Nuptialité			
	Personnes par concession	Age moyen des chefs (sexe masculin)	Personnes par ménage	Age moyen des chefs (sexe masculin)	% de femmes chef de ménage	Age moyen au mariage (sexe masculin)	% hommes polygames parmi mariés (15 ans et +)	Nombre moyen d'épouses	% femmes veuves et divorcées (10 ans et +)
Mossi	8,5	51	5,8	46	2,0	29,1	39,0	1,56	10,8
Bissa	10,7	50	5,7	42	6,3	26,5	32,5	1,44	25,8
Gourmantché	15,4	53	5,1	42	2,7	25,8	26,3	1,33	13,8
Bobo	12,0	49	4,3	41	2,8	22,8	25,7	1,32	11,4
Mandingues	9,2	49	4,7	43	4,6	24,9	28,1	1,38	13,0
Gourounsi	12,0	44	5,2	39	5,3	24,9	34,4	1,52	14,5
Sénoufo	15,9	51	5,2	42	7,2	24,6	35,8	1,54	8,9
Lobi	12,2	45	5,4	39	7,7	26,1	32,8	1,47	10,8
Peul	7,0	47	4,2	41	3,9	22,5	17,3	1,19	14,5
Total	9,4	49	5,2	43	3,6	25,7	32,4	1,45	12,3

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 192, 196, 202, 208 et 209 ; Dossier technique "Nuptialité en Haute-Volta : 1960-1976", tableaux 13 et 14.

L'écart séparant l'âge moyen des chefs de ménage et des chefs de concession varie également selon les ethnies : de 5 ans chez les Gourounsi (39 contre 44 ans) et les Mossi (46 contre 51 ans) à 11 ans chez les Gourmantché (42 contre 53 ans).

On n'observe pas de lien direct entre la précocité ou le retard du mariage et les âges moyensdes chefs. Il est vrai que le calcul de l'âge moyen d'accès au titre de chef serait plus indiqué et révélerait peut-être une relation étroite avec l'âge au mariage. Faute de données, ce calcul n'a pas été fait.

Enfin, l'importance de la fraction des femmes chefs de ménage varie de façon importante passant de 2 % chez les Mossi à 7,7 % chez les Lobi, Dagari. On n'observe pas de relation directe entre l'importance des femmes chefs de ménage et l'importance des veuves et divorcées chez les différentes ethnies. Il est vrai que ce phénomène doit être relié aux règles et structures de parenté, ainsi qu'au rôle de la femme dans les différentes ethnies.

Les deux tableaux suivants indiquent, d'une part la répartition, pour une ethnie donnée, des chefs de concession de sexe masculin selon l'état matrimonial (tableau 16) et, d'autre part, la proportion des chefs de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, pour une ethnie donnée (tableau 17).

Le tableau 16 présente des résultats grandement influencés par la structure par âge des populations. On a vu, par exemple, que les célibataires chefs de concession constituent des cas plutôt rares et se retrouvent essentiellement chez les jeunes. Ces résultats sont également influencés par la structure matrimoniale de la population. Ainsi, on observe une plus faible importance relative des chefs de concession polygames chez les Gourmantché, Bobo, Mandingue et Peul. Or, dans ces groupes, la polygamie est relativement moins importante. L'inverse est vrai chez les Mossi et les Sénoufo.

Le tableau 17 présente des résultats non influencés par la structure par âge et la structure matrimoniale. La fraction des hommes chefs de concession varie chez les différentes ethnies : ainsi, chez les Gourmantché, seuls 22 % des hommes sont chefs de concession alors que chez les Peuls, ce pourcentage atteint 46,5 %. Ceci est à relier avec la taille des concessions.

Tableau 16. - Répartition des chefs de concession de sexe masculin (tous âges confondus), selon l'état matrimoniale et l'ethnie, Haute-Volta; 1960-61.

Etat matrimonial	Groupe ethnique									
	Mossi	Bissa	Gour-mantché	Bobo	Man-dingue	Gouroun-si	Sénoufo	Lobi	Peul	Total
Célibataire	2,1	7,5	1,6	1,7	2,5	6,4	0,7	1,4	1,6	2,3
Marié										
Monogame	48,3	51,1	61,1	59,7	59,6	46,5	44,4	49,4	73,4	53,7
Polygame	45,3	34,5	29,0	27,9	28,5	34,9	46,5	41,8	21,9	38,4
Veuf	3,3	6,5	7,0	9,2	7,5	9,6	6,3	5,6	2,4	4,5
Divorcé	1,0	0,4	1,3	1,5	1,9	2,6	2,1	1,7	0,7	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 199

Tableau 17. - Proportions de chef de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, selon l'ethnie, Haute-Volta, 1960-61

Etat matrimonial	Groupe ethnique									
	Mossi	Bissa	Gour-mantché	Bobo	Man-dingue	Gouroun-si	Sénoufo	Lobi	Peul	Total
Célibataire	2,2	7,6	1,1	2,1	3,4	5,7	0,5	1,2	3,2	2,6
Marié										
Monogame	57,4	47,2	30,0	31,7	49,0	36,4	25,8	38,0	55,7	48,4
Polygame	84,0	66,4	40,0	42,8	59,7	52,0	48,4	65,5	79,3	72,1
Veuf	55,3	39,7	46,1	38,5	60,5	71,2	56,4	62,0	62,7	53,6
Divorcé	40,3	30,3	30,8	10,0	24,1	51,6	21,4	23,5	22,0	27,6
Total	41,3	36,1	22,0	27,0	30,1	30,8	23,8	30,5	46,5	37,5

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 199

Chez tous les groupes ethniques, on remarque que les polygames ont de plus grandes chances de devenir chefs de concession que n'en ont les monogames. L'importance relative des chefs de concession veufs et divorcés varie entre les groupes et est à relier avec l'importance du divorce et de la polygamie chez les différents groupes.

Le tableau 18 décompose le nombre de ménages par concession selon le type de lien existant entre ces ménages et le chef de concession. Ce tableau n'est ici donné qu'à titre d'informations complémentaires, puisque nous n'avons pas les éléments d'explications nécessaires.

Tableau 18. - Composition moyenne des concessions selon le type de liens de parenté entre les ménages et le chef de concession, par ethnie, Haute-Volta, 1960-61.

Cellule familiale	Mossi	Bissa	Gourmantché	Bobo	Mandingue	Gouroussi	Sénoufo	Lobi Dagari	Peul	Ensemble
Du chef de concession	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Des descendances	0,18	0,27	0,50	0,49	0,34	0,37	0,70	0,53	0,35	0,28
Des frères et soeurs	0,23	0,47	0,98	0,80	0,36	0,64	0,96	0,44	0,19	0,34
Des ascendants	0,01	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05	0,03	0,06	0,03	0,02
Des coépouses	0,01	0,07	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01
Des oncles, neveux et nièces	0,05	0,02	0,41	0,42	0,12	0,19	0,35	0,19	0,06	0,11
Autres	0,01	0,02	0,07	0,03	0,06	0,03	0,03	0,03	0,03	0,02
Nombre moyen de cellules au total	1,49	1,86	2,99	2,79	1,94	2,29	3,08	2,27	1,67	1,78

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 206

Le tableau 19 indique la répartition des chefs de ménage selon le sexe et, pour le sexe masculin, selon le nombre d'épouses.

Tableau 19. - Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et l'ethnie, Haute-Volta, 1960-61

Sexe et nombre d'épouses	Ethnie									
	Mossi	Bissa	Gourmantché	Bobo	Mandingue	Gourounsi	Sénoufo	Lobi Dagari	Peul	Total
Masculin										
Polygame	36,6	27,7	24,4	23,0	24,5	29,3	30,8	28,5	15,9	29,5
Monogame	56,3	57,9	67,4	66,4	62,1	56,1	55,8	57,8	76,8	61,0
Sans épouse	5,1	8,1	5,5	7,8	8,8	9,3	6,2	6,1	3,4	5,9
Féminin										
Sans époux	2,0	6,3	2,7	2,8	4,6	5,3	7,2	7,6	3,9	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 214

La majorité des chefs de ménage sont, chez toutes les ethnies, des hommes monogames. Comme il l'a été remarqué pour les chefs de concession, l'importance des chefs de ménages polygames est moindre chez les Gourmantché, Bobo, Mandingues et Peul où la polygamie est moins répandue.

6.3. - La religion

La religion étant, en Haute-Volta, très liée au groupe ethnique, les différences observées d'après la religion des chefs doivent être interprétées avec prudence.

Tableau 20. - Taille moyenne des concessions et ménages et âge moyen des chefs de concession selon la religion, Haute-Volta, 1960-61

Religion	Concession		Ménage
	Personnes par concession	Age moyen des chefs (sexe masculin)	Personne par ménage
Animiste	10,9	51	5,4
Musulman	8,3	48	4,8
Chrétien	7,8	40	5,3
Total	9,4	49	5,2

Source : Enquête 1960-61, tome 1, p. 194, 196 et 208

En effet, les ethnies où les concessions sont les plus nombreuses sont presque entièrement animistes. Au contraire, les Peuls où les concessions sont restreintes sont, en grande partie, musulmans.

Les concessions les moins nombreuses se retrouvent chez les chrétiens. Deux facteurs interviennent : d'une part, la faible importance de la polygamie et d'autre part, le fait que les chrétiens appartiennent, en majorité, à de jeunes générations. On observe par contre des tailles de ménage identiques chez les animistes et les chrétiens, et une taille plus faible chez les musulmans.

Les âges moyens des chefs de concession musulmans et animistes sont sensiblement pareils ; les chrétiens se démarquent toutefois avec un âge moyen plus faible. Ceci s'explique probablement par le fait que les chrétiens sont beaucoup plus nombreux parmi les jeunes générations.

Le tableau 21 indique la répartition des chefs de ménage selon le sexe et, pour le sexe masculin, selon le nombre d'épouses.

Pour les trois religions, la majorité des chefs de ménage de sexe masculin sont monogames. L'importance des polygames varie du simple au triple chez les chrétiens et chez les animistes, compte tenu du fait de la faible importance de la polygamie chez les chrétiens. Enfin, l'importance des femmes chefs du ménage ne varie pas selon la religion.

Tableau 21. - Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et la religion, Haute-Volta, 1960-61.

Sexe et nombre d'épouses	Religion			
	Animiste	Musulman	Chrétien	Total
Masculin				
Polygame	32,3	26,0	10,4	29,5
Monogame	57,4	66,7	79,5	61,0
Sans épouse	6,6	4,0	6,4	5,9
Féminin				
Sans époux	3,7	3,3	3,7	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête 1960-61, p. 213

7. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON LE DEPARTEMENT[1]

Le recensement de 1975 fournit des informations sur les concessions et les ménages selon le département. Les différences observées selon l'ethnie se retrouvent au niveau des départements, les différentes ethnies étant fortement concentrées dans des régions données.

Le tableau 22 résume les informations disponibles. Le tableau 23 reproduit certains résultats relatifs aux comportements matrimoniaux. On observe des écarts considérables dans la taille des unités familiales selon les départements. Le nombre moyen de personnes par concession passe de 8,4 dans le Centre à 19,1 dans le Nord. Ces deux départements enregistrent également les extrêmes du point de vue du nombre de ménages par concession, soit respectivement 1,4 et 3,1 ménages par concession. Le nombre de personnes par ménage varie également de façon remarquable, passant de 4,4 au Sahel à 6,6 dans le Centre-Ouest.

On observe une relation systématique entre la taille des ménages et la polygamie : dans un département donné, plus importante est la polygamie, plus élevée est la taille des ménages.

On remarque également des variations importantes dans l'âge moyen d'accès au titre de chef de concession : 45,6 ans dans le Nord contre 36,6 ans dans le Centre ; de même pour l'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage qui passe de 23,9 ans au Sahel à 30,3 ans dans le Centre-Ouest.

---

[1] Voir carte 2.

Tableau 22. - Indices sur les concessions et ménages selon le département, Haute-Volta, 1975

Département	Personnes par concession	Ménages par concession	Personnes par ménage	Age moyen d'accès au titre de chef de		% de femmes chef de	
				Concession	Ménage	Concession	Ménage
Centre	8,4	1,4	5,9	36,6	29,6	3,8	5,2
Centre-Est	9,7	1,8	5,4	37,8	27,2	5,2	8,8
Centre-Nord	12,0	2,0	5,9	42,1	28,8	1,7	2,5
Centre-Ouest	12,9	2,0	6,6	42,6	30,3	2,2	3,9
Est	10,1	1,9	5,4	38,0	25,7	3,1	3,5
Hauts-Bassins	14,6	2,7	5,5	38,5	26,4	5,1	8,3
Nord	19,1	3,1	6,2	45,6	28,7	2,5	3,8
Sahel	10,1	2,3	4,4	37,7	23,9	4,4	4,3
Sud-Ouest	11,3	2,0	5,5	39,3	28,0	5,9	9,6
Volta-Noire	11,1	2,1	5,3	36,9	25,4	4,9	6,2
Total	11,3	2,0	5,7	39,5	27,8	3,8	5,4

Tableau 23. - Indices de nuptialité selon les départements, Haute-Volta, 1975

Département	Age moyen au mariage (sexe masculin)	% hommes polygames parmi mariés (15 ans et +)	Nombre moyen d'épouses
Centre	29,2	35,4	1,5
Centre-Est	26,5	29,7	1,4
Centre-Nord	27,8	37,0	1,5
Centre-Ouest	29,1	41,7	1,6
Est	25,0	28,7	1,4
Hauts-Bassins	26,6	33,0	1,4
Nord	27,8	37,6	1,5
Sahel	23,8	13,3	1,1
Sud-Ouest	27,1	29,0	1,4
Volta-Noire	24,7	29,7	1,4
Haute-Volta	27,2	32,4	1,5

Source : Dossier technique "Nuptialité en Haute-Volta : 1960-1976", tableau 12.

L'écart d'âges, pour un département donné, existant entre l'accession au titre de chef de ménage et celle au titre de chef de concession varie considérablement d'un département à un autre. Ainsi, dans le département du Centre, un chef de ménage peut accéder au titre de chef de concession en moyenne 7 ans après avoir été chef de ménage. A l'opposé, il faudra attendre 17 ans en moyenne dans le département du Nord.

La comparaison entre les âges moyens au mariage et ceux d'accès au titre de chefs de ménage montre une étroite relation. Sauf dans le Centre-Ouest, où on observe un écart de 2,5 ans, il apparait qu'une période d'au plus 1 an sépare le moment du mariage et celui de l'accès au titre de chef de ménage.

Enfin, le tableau 22 fait ressortir des variations dans la fréquence des chefs de sexe féminin : peu importantes dans le Centre-Nord (1,7 % des chefs de concession et 2,5 % des chefs de ménage), elles ont un certain poids dans le Sud-Ouest (5,9 % des chefs de concession et 9,6 % des chefs de ménage). Ceci est à relier à l'existence

d'ethnies dominantes dans les différents départements où l'organisation socio-économique et, notamment le rôle des femmes, varient beaucoup.

Il faut toutefois remarquer que l'appartenance ethnique n'est pas le seul facteur déterminant puisque, comme on l'a vu, les départements du Centre et du Nord se situent parfois à des extrêmes et pourtant sont habités en grande majorité par les Mossi (89 % de la population du Centre et 96 % de la population du Nord).

8. - LES CONCESSIONS ET MENAGES SELON LE MILIEU : L'URBANISATION

L'enquête de 1960-61 ne fournit pratiquement pas de données permettant une analyse différentielle selon le milieu. Les seules informations indiquent une taille des ménages légèrement plus élevée dans les centres secondaires (5,6 personnes) qu'en milieu rural (4,2 personnes). Il semble que le nombre de ménages par concession soit un peu plus faible dans les centres secondaires, mais les chiffres pour le démontrer ne sont pas présentés. Le recensement de Ouagadougou de 1961-62, indique, au contraire, une taille des ménages plus faible, soit 4,5 personnes par ménage.

En outre, on observe une plus grande importance des chefs de ménage de sexe féminin à Ouagadougou, soit 6,8 % des chefs de ménage. Enfin, à Ouagadougou, on note une plus grande importance de chefs de ménage célibataires (9,3 % des chefs à Ouagadougou contre 2,6 pour la zone rurale et les centres secondaires). De même, l'importance des chefs monogames (66,8 %) est plus grande que celle des chefs polygames (16,5). Ceci s'explique en grande partie par la structure de la population plus jeune à Ouagadougou, et par ses caractéristiques matrimoniales.

A partir des résultats de 1975, une analyse différentielle selon le milieu rural, semi-urbain et urbain est possible. Le tableau 24 résume les informations disponibles. Le tableau 25 reproduit quelques informations sur la nuptialité.

Tableau 24. - Indices sur les concessions et les ménages selon le milieu, Haute-Volta, 1975

Milieux	Personnes par concession	Ménages par concession	Personnes par ménage	Age moyen d'accès au titre de chef de		% de femmes chef de	
				Concession	Ménage	Concession	Ménage
Urbain	9,4	1,6	5,0	31,4	26,5	7,1	8,2
Semi-urbain	10,3	1,6	6,3	36,7	28,6	9,2	9,6
Rural	11,5	2,0	5,7	40,1	27,8	3,3	4,8
Haute-Volta	11,3	2,0	5,7	39,5	27,8	3,8	5,4

Source : Recensement de 1975, volume 1, p. 83, 85, 86

Tableau 25. - Indices de nuptialité selon le milieu, Haute-VOlta, 1975

Milieu	Age moyen au mariage (sexe masculin)	% polygames chez les mariés	Nombre moyen d'épouses	% de femmes veuves et divorcés de 14 ans et +
Urbain	28,1	26,6	1,4	7,2
Semi-urbain	28,2	34,1	1,5	10,6
Rural	27,1	32,7	1,5	8,1
Haute-Volta	27,2	32,4	1,5	8,1

Source : Dossier technique "Nuptialité en Haute-Volta, 1960-1976", tableaux 20 et 21.

Le tableau 24 fait apparaître des tailles de concession moins élevées en milieu urbain qu'en milieu rural, le milieu semi-urbain se situant entre les deux. Ces écarts sont dûs à des différences à la fois du nombre de ménages au sein de la concession et du nombre de personnes au sein du ménage. Le milieu rural se distingue des autres milieux par un nombre moyen de ménages par concession un peu plus élevé : 2,0 contre 1,6 ménages dans les milieux urbains et semi-urbains. Par contre, pour le nombre de personnes par ménage, le milieu rural se situe à mi-chemin entre les deux autres milieux : le milieu urbain où l'on enregistre une taille moyenne des ménages relativement faible (5 personnes) et le milieu semi-urbain où la taille moyenne est plutôt élevée (6,3 personnes). Ceci, encore une fois, apparait comme étant très lié à l'importance de la polygamie (tableau 25).

L'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage varie légèrement selon le milieu passant de 26,5 ans en milieu urbain à 28,6 ans en milieu semi-urbain ; par contre, l'âge moyen d'accès au titre de chef de concession varie de façon considérable passant de 31,4 ans en milieu urbain à 40,1 ans en milieu rural.

Dans le milieu urbain, l'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage est plus faible que l'âge moyen au mariage. Ceci montre probablement l'importance des célibataires accédant au titre de chef de ménage.

L'importance relative des femmes chefs de concession et de ménage varie selon le milieu et a beaucoup plus de poids en milieu urbain et, surtout, semi-urbain qu'en milieu rural. La grande impor-

Tableau 26. - Indices sur les concessions et les ménages, les 5 villes, 1975

Ville	Personnes par concession	Ménages par concession	Personnes par ménage	Age moyen d'accès au titre de chef de		% de femmes chefs de	
				Concession	Ménage	Concession	Ménage
Ouagadougou	7,6	1,3	5,7	29,6	26,4	6,9	9,0
Bobo-Dioulasso	12,3	2,2	5,7	33,9	25,7	7,9	9,4
Banfora	12,0	2,6	4,6	35,3	24,9	7,7	7,0
Ouahigouya	15,7	2,0	7,7	35,9	28,8	7,3	7,4
Koudougou	9,4	1,4	6,6	36,0	29,4	6,3	7,5
Total urbain	9,4	1,6	5,0	31,4	26,5	7,1	8,2

Source : Recensement de 1975, volume 2

tance des chefs de sexe féminin en milieu semi-urbain est à lier, non seulement avec l'importante part des femmes veuves et divorcées, mais également avec de forts déséquilibres des sexes aux âges adultes.

La confrontation des données sur les ménages et celles sur la nuptialité suggère une hypothèse : les veuves en milieu rural ne semblent pas être toutes chefs de ménages alors qu'en milieu urbain, il semble qu'elles le soient en très grande partie. Ceci indique peut-être la perte d'importance, en milieu urbain, de certaines coutumes, tel le lévirat.

Le tableau 26 fait apparaître des différences au sein même du milieu urbain, soit dans les 5 villes du pays. Le tableau 27 reproduit quelques indices de nuptialité. Au vu du tableau 26, l'influence du département transparait sur la ville. Ainsi, chacune des villes présentent des indices sur les concessions et sur les ménages fort semblables à ceux du département où elle se situe. C'est probablement la marque de l'ethnie dominante. Chacune des villes présentent toutefois, par rapport à son département, les caractéristiques remarquées dans le milieu urbain. Ainsi, de façon générale, on observe des tailles de concession et de ménage moins élevées, des âges d'accès au titre de chef plus précoces et enfin, une plus grande importance des chefs de sexe féminin.

On observe, encore une fois une corrélation entre l'importance de la polygamie et la taille des ménages. (Tableau 27)

L'âge moyen d'accès au titre de chef de ménage est plus faible pour chacune des villes, à l'âge moyen au mariage. Ceci signifie probablement qu'une grande part des chefs de ménage sont célibataires.

Tableau 27. - Indices de nuptialité, les 5 villes, 1975

Villes	Age moyen au mariage sexe masculin	% de polygames chez les mariés (15 et plus)	Nombre moyen d'épouses
Ouagadougou	28,0	23,0	1,3
Bobo-Dioulasso	27,7	27,1	1,4
Banfora	28,2	22,2	1,3
Ouahigouya	28,3	45,5	1,7
Koudougou	28,4	33,1	1,5
Total urbain	28,1	26,6	1,4

Source : Dossier technique "Nuptialité en Haute-Volta 1960-76"

On ne peut véritablement mesurer l'évolution des unités familiales en milieu urbain pour la période 1960-1975. Le recensement de Ouagadougou de 1961-62 permet toutefois d'étudier, à l'aide de certains indices, l'évolution pour cette ville. Aucune donnée sur les concessions n'a été recueillies par ce recensement, nous ne disposons donc que des informations sur le ménage.

Il apparait que la taille moyenne des ménages à augmenté durant la période, passant de 4,5 à 5,7 personnes par ménage. On a déjà observé un rajeunissement de la population ouagalaise durant la période, dû vraisemblablement à des modifications dans les caractéfistiques des migrants vers Ouagadougou.

Ceci a pour conséquence d'augmenter la fraction des moins de 15 ans, qui eux, vraisemblablement, viennent gonfler les tailles de ménage. La répartition selon l'âge indique toutefois un vieillissement des chefs de ménage. L'âge d'accès au titre de chef de ménage (sexe masculin), passe de 24,1 à 26,4 ans. En outre, il apparait que l'importance des chefs de sexe féminin s'est accrue durant la période passant de 6,8 % à 9,0 % des chefs de ménage.

9. - CONCLUSION

L'analyse au niveau national couvre la période 1960-1975 et montre peu de variations dans le temps au sein des unités familiales. La taille moyenne des concessions et des ménages a très légèrement augmenté durant la période, dû au fait que l'effectif de population s'est accru plus rapidement que ne l'a fait le nombre des concessions et ménages. En 1975, on compte en moyenne 5,7 personnes par ménage, 2 ménages par concessions et 11,3 personnes par concession.

La très grande majorité des chefs de ménage et de concession sont de sexe masculin. L'analyse a toutefois montré une importance grandissante, au cours de la période 1960-1975, de la fraction des chefs de ménage et de concession de sexe féminin. Malgré cette évolution, peu de femmes sont chefs de ménage et de concession ; elles représentent en 1975, 3,8 % des chefs de concession et 5,4 % des chefs de ménage. Si toutefois, la presque totalité des chefs de ménage et de concession sont de sexe masculin, en 1975, seuls 32 % des hommes de 15 ans et plus sont chefs de concession et 61 %, chefs de ménages

L'âge moyen des chefs de concession et de ménage de sexe masculin a légèrement augmenté durant la période étudiée. L'âge moyen des chefs de concession est passé de 49 ans en 1960 à 52 ans en 1975 ; l'âge moyen des chefs de ménage est passé de 42 à 45 ans. L'âge moyen des chefs étant fortement influencé par la structure par âge de la population, il semble préférable de calculer un âge moyen d'accès au titre de chef de ménage. En 1975, pour le sexe masculin, nous obtenons 27,8 ans pour l'accès au titre de chef de ménage et 40 ans pour celui de chef de concession. Il y a donc, en moyenne, un écart de 12 ans entre l'accès au titre de chef de ménage et celui de chef de concession.

L'analyse des chefs des unités familiales selon l'état matrimonial a montré que si la majorité des chefs sont monogames, les polygames ont de plus grandes chances d'accéder au titre de chef de concession. En outre, très peu de célibataire accèdent au titre de chefs de ménage ou de concession.

La taille des concessions et des ménages varie selon le sexe et l'âge du chef. Ainsi, on observe, d'une part des tailles de ménage et concession moins élevées quand le chef est de sexe féminin, et, d'autre part, des taille de ménage et de concession

augmentant avec l'âge du chef.

Les informations disponibles ont révélé des variations selon l'ethnie, la religion, le département et le milieu, tant du point de vue des tailles des unités que des caractéristiques des chefs de ménage et de concession. L'ethnie semble être une variable fondamentale pour l'explication des variations dans l'organisation familiales. Les coutumes ethniques liées notamment à l'habitat, aux comportements matrimoniaux, à l'organisation socio-économique, au rôle des femmes, et enfin, aux règles et structures de parenté, déterminent le modèle des unités familiales et leurs caractéristiques. Pourtant, on a observé des différences remarquables au sein d'un même groupe ethnique selon le milieu d'habitat. En effet, il existe des variations importantes dans les caractéristiques des unités familiales et des chefs de ménage et de concession, entre les populations du Centre et celles du Nord, en grande majorité mossi. Ainsi, l'appartenance ethnique n'est pas le seul élément déterminant la taille des unités familiales et les caractéristiques des chefs de ces unités. Ceci rend compte de l'adaptation des coutumes dans un contexte écologique donné.

On a pu également déceler un comportement urbain distinct du comportement rural. On enregistre, en effet des tailles de ménage et de concession plus réduites en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, les âges moyens d'accès au titre de chef de ménage et de concession sont plus jeunes en milieu urbain qu'en milieu rural.

La fraction des chefs de sexe féminin est plus grande et l'accès au titre de chef de ménage semble plus facile pour un célibataire en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les caractéristiques de l'unité familiale sont largement fonctions du système de parenté et des phénomènes démographiques, tels la nuptialité, la fécondité, la mortalité et la migration. Faute de temps, nous avons limité l'analyse au phénomène qui nous semblait le plus important et pour lequel les données statistiques étaient immédiatement disponibles : la nuptialité.

Le rapprochement des données concernant les unités familiales et celles concernant les pratiques matrimoniales a montré un lien étroit entre la polygamie et la taille des ménages. Ainsi, le nombre d'épouses, mais également leur potentiel de reproduction représentent un des principaux facteurs conditionnant la taille des ménages.

On a également pu observer une corrélation entre l'âge moyen au mariage et l'âge d'accès au titre de chef de ménage, le premier précédant de peu le second.

Le champs d'analyse n'a toutefois pas été entièrement couvert et une étude plus approfondie permettrait sans doute d'établir d'autres relations.

L'ensemble de ces données nous renseigne de façon plus ou moins précise par les unités familiales : rappelons l'imprécision et le flou entourant les définitions des concepts de base, concession et ménage, D'autre part, ces données se peuvent rendre compte véritablement de la réalité socio-économique. La réalité des unités étudiées recouvre plutôt la notion de résidence que la réalité au niveau de la production. Or, l'unité de résidence ne correspond pas forcément à l'unité de production.

On sait, notamment, que l'unité de production diffère selon les ethnies et concerne parfois de grandes unités familiales (famille étendue), parfois la seule famille élémentaire (le ménage), et parfois une combinaison alternée et complémentaire de ces deux types.

Le problème de la structure de l'unité de résidence et de celle de la production met en jeu le fonctionnement du système socio-économique d'un groupe et de sa reproduction sociale et biologique. De là, l'importance de bien la connaître et la comprendre. L'analyse précédente, de par les limites imposées par les concepts et les statistiques disponibles, ne permet pas de rendre compte de l'impact réel de l'organisation familiale. Nous pouvons toutefois avancer certains éléments.

On n'a pas observé de modification remarquable au sein des unités familiales ni dans les caractéristiques des chefs de ces unités. On a bien observé quelques variations dans le temps depuis 1960, mais elles indiquent plutôt une stabilité de fait : l'accroissement de population est en partie absorbé par les concessions et ménages existant (peu de création d'unités nouvelles) et l'âge moyen des chefs en recul indique le faible renouvellement des chefs par des jeunes.

On peut avancer l'hypothèse que cette stabilité de fait dans l'organisation familiale illustre (la reproduit-elle ou en est-elle la conséquence ?) une stabilité dans l'organisation socio-économique (immobilisme des structures agraires ; besoin inchangé d'une main d'oeuvre abondante, vu le niveau assez faible des moyens

de production, etc.) et une stabilité dans l'organisation du pouvoir social et économique (opposition cadet et aîné ; accès tardif au titre de chef de concession, accès tardif aux femmes et à la terre, donc à l'indépendance et aux sources de pouvoir ; etc.).

Cette stabilité dans l'organisation du pouvoir renforce la stabilité au niveau de l'organisation socio-économique et la grande résistance aux changements et aux innovations chez les ainés.

La migration des jeunes peut-être considérée comme une réponse à cette stabilité et aux difficultés d'accès à l'indépendance et au pouvoir. Elle permet toutefois la continuité et la reproduction de cet état de fait en soulageant la pression sur les terres, en éloignat les jeunes pour une durée temporaire, en leur permettant d'acquérir une certaine autonomie sociale et économique. Il serait dès lors intéressant d'estimer l'impact micro-démographique (au sein du ménage ou de la concession) de la migration. Mentionnons que ceci est peut-être possible à partir des données dont nous disposons. Faute de temps, nous n'avons pu procéder à une telle étude.

Des changements au sein de l'organisation familiale semblent être amorcés en milieu urbain. On y observe des tailles réduites des unités et des âges d'accès au titre de chef plus précoces. Si ceci s'explique en partie en terme de structure par âge et pratiques matrimoniales de la population urbaine, ceci s'explique également par le type d'économie qui se développe, en milieu urbain, où l'individualisme prend de l'importance. Les structures familiales s'adaptent donc aux réalités économiques et, en milieu urbain, elles s'adaptent d'autant plus vite que les chefs qui les dirigent sont plus jeunes, donc dynamiques.

Devant ces faits, on peut penser qu'à moins d'une modification importante de la réalité économique en milieu rural, on ne risque pas d'observer de grands changements, au cours des prochaines années, dans l'organisation familiale en Haute-Volta.

Enfin, mentionnons l'importance de poursuivre la collecte des informations sur les concessions et les ménages. Il serait souhaitable d'améliorer les définitions de concepts de façon à pouvoir obtenir des informations d'une part sur les unités de résidence (de reproduction) et d'autre part sur les unités de production. Il faudrait également pouvoir connaître certaines caractéristiques socio-économiques des chefs, dans la mesure où tout changement doit passer par celui qui dirige l'unité familiale.

APPENDICE 1 : REGROUPEMENT DES ETHNIES

Mossi

Mossi
Yanga, Yancé
Yarga, Yarcé
Silmi-Mossi
Foulga, Foulcé, Kouroumanko
Déforo
Bangré
Zonga

Gourmantché

Gourmantché
Berba
Foba

Gourounsi

Gourounsi
Lélé ou Lila
Nouna ou Nounouma
Kasséna
Nankana
Kô
Koussassé
Sissala, Poygouli

Bissa

Bissa, Boussanga, Boussancé

Bobo

Bobo sans autre indication
Bobo-fing
Bobo-Culé, Bwa, Niéniégué
Bobo-Lila
Boron

Lobi-Dagari

Dagan
Birifor
Wilé
Lobi
Dyan
Gan
Dorossié
Vigué, Komono
Tuni, Tégissié
Loron, Bodoro

Sénoufo

Sénoufo
Minianka
Tagwa
Nanergué
Karaboro
Toussian
Tourka
Gouin
Tiéfo

Autres mandingues

Bambara
Dioula
Bobo-Dioula
Marka-Dafing
Pana
Samogho
Dogon, Habbé
Bozo
Ouara, Natioro, Sembla, Siénoublé
Kalamsé ou Nongon

Peuls

Peuls = Foulbé
Gaobé
Djelbobé
Mallébé
Maboubé
Dawanbé
Rimaïbé
Touareg
Bellah
Maure

Autres

Sonrhaï
Marancé
Haoussa
Djerma
Autres africains
Européens ou métis
Inconnu ou non déclaré

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1 : Répartition des concessions selon la taille, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 4

Tableau 2 : Répartition des concessions selon le nombre de ménages, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 5

Tableau 3 : Répartition des chefs de concession selon l'âge et âge moyen, sexe masculin, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 6

Tableau 4 : Proportion de chefs de concession pour 100 hommes de chaque groupe d'âge, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 6

Tableau 5 : Taille moyenne des concessions selon l'âge du chef, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 7

bleau 6 : Répartition des chefs de concession selon l'âge et l'état matrimonial, Haute-Volta, 1960-61..... 8

Tableau 7 : Proportion de chef de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, par âge, Haute-Volta, 1960-61..... 9

Tableau 8 : Répartition des ménages selon la taille, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 10

Tableau 9 : Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le sexe, Haute-Volta, 1960-61 et 1975..... 11

Tableau 10 : Age moyen des chefs de ménage selon le sexe, Haute-Volta, 1960-61 et 1975..... 11

Page

Tableau 11 : Proportion de chefs de ménage pour 100 personnes de chaque sexe et groupe d'âge, Haute-Volta, 1960-61, 1975..... 12

Tableau 12 : Taille des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage, Haute-Volta, 1960-61 et 1975 12

Tableau 13 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et l'âge, Haute-Volta, 1960-61..... 13

Tableau 14 : Taille moyenne des concessions selon la strate géo-ethnique..... 16

Tableau 15 : Indices sur les concessions et les ménages et sur la nuptialité selon le groupe ethnique, Haute-Volta, 1960-61..... 19

Tableau 16 : Répartition des chefs de concession de sexe masculin (tous âges confondus), selon l'état matrimonial et l'ethnie, Haute-Volta, 1960-61..... 21

Tableau 17 : Proportion de chefs de concession pour 100 hommes de chaque état matrimonial, selon l'ethnie, Haute-Volta, 1960-61... 22

Tableau 18 : Composition moyenne des concessions selon le type de liens de parenté entre les ménages et le chef de concession, par ethnie, Haute-Volta, 1960-61..... 23

Tableau 19 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et l'ethnie, Haute-Volta, 1960-61..... 24

Tableau 20 : Taille moyenne des concessions et ménages et âge moyen des chefs de concession selon la religion, Haute-Volta, 1960-61 25

Page

Tableau 21 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe, le nombre d'épouses et la religion, Haute-Volta, 1960-61..... 26

Tableau 22 : Indices sur les concessions et ménages selon le département, Haute-Volta, 1975. 28

Tableau 23 : Indices de nuptialité selon les départements, Haute-Volta, 1975..... 30

Tableau 24 : Indices sur les concessions et les ménages selon le milieu, Haute-Volta, 1975..... 33

Tableau 25 : Indices de nuptialité selon le milieu, Haute-Volta, 1975..... 34

Tableau 26 : Indices sur les concessions et les ménages, les 5 villes, 1975..... 35

Tableau 27 : Indices de nuptialité, les 5 villes, 1975..... 36

LISTE DES CARTES

			Page
Carte 1	:	Les strates géo-ethniques en 1960-61	17
Carte 2	:	Les départements en 1975.....	29